

Protocole d'engagements réciproques du Contrat de ville.

Quartier prioritaire de Kermoysan



Table des matières

Préambule	3
I. Présentation du territoire	4
1.1 L'agglomération.....	4
1.2 Le territoire prioritaire : Kermoyan	5
1.3 La démarche d'élaboration du protocole d'engagements réciproques.....	7
II. Les objectifs du protocole d'engagements réciproques par pilier.....	7
2.1 Pilier 1 : La cohésion sociale	8
2.1.1 L'accès aux droits.....	9
2.1.2 Education – Petite Enfance.....	10
2.1.3 Education – Enfance	11
2.1.4 Education – Jeunesse	11
2.1.5 Education – Parentalité	13
2.1.6 Education – Dispositif de réussite éducative.....	14
2.1.7 Vieillesse	15
2.1.8 Santé.....	16
2.1.9 Isolement.....	17
2.1.10 Sport et culture.....	18
2.1.11 Vie associative	19
2.1.12 Prévention de la délinquance.....	19
2.2 Pilier 2 : Le cadre de vie et le renouvellement urbain.....	20
2.2.1 Poursuivre et achever l'ANRU I	21
2.3 Pilier 3 : Le développement économique et l'emploi	22
2.4 Le Conseil citoyen.....	25

Préambule

Au regard des critères nationaux déterminés par l'Etat en 2015, le quartier de Kermoysan a été retenu comme seul quartier prioritaire pour la communauté d'agglomération quimpéroise.

Le quartier a été créé dans le cadre des zones urbaines prioritaires (ZUP) des années 1960-1970 avec son uniformité architecturale et sa concentration de logements sociaux. Son histoire s'inscrit dans une évolution qui s'observe à l'échelle nationale au regard de la dégradation de sa forme urbaine et de la concentration de populations précaires. Pour pallier cela, a été mis en place des politiques spécifiques qui se sont déclinées dans le quartier :

1981 : la désignation en Zone d'Education Prioritaire (ZEP) ;

1990 : la mise en place d'une convention de quartier ;

1994 : la signature d'un Contrat de Ville qui désigne le territoire comme un quartier prioritaire ;

1996 : la dénomination en Zone Urbaine Sensible (ZUS) ;

2000 : la signature d'un second Contrat de Ville ;

2005 : Projet de Rénovation Urbaine ;

2006 – 2014 Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le développement d'un territoire solidaire a toujours été au cœur de la réflexion et de l'action. La contractualisation a été perçue comme une des formes de reconnaissance d'un projet pertinent, nourri de priorités à faire valoir dans un cadre concerté.

Si ces dispositifs ont eu des retombées positives pour le quartier tant au niveau de sa morphologie urbaine que de la situation sociale, l'importance de la pauvreté et le projet de rénovation urbaine à compléter nécessite de poursuivre l'attention portée à ce quartier.

Par ailleurs, l'État s'engage aux côtés des intercommunalités qui souhaitent renforcer leurs actions en faveur d'une politique de cohésion urbaine et sociale ambitieuse pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Le Pacte de Dijon, pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale, proposé au Gouvernement par les élus locaux en avril dernier, a été signé le 16 juillet 2018.

Par cet engagement, les communautés et métropoles affirment leur souhait de renforcer leurs responsabilités concernant le pilotage et la mise en oeuvre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la ville. L'État réaffirme quant à lui son rôle en matière de sécurité, de justice, d'éducation, de logement, d'emploi, de santé et de lien social, et s'engage à accompagner au plus près les collectivités dans la mise en oeuvre de leurs prérogatives.

Cette signature a permis à chaque territoire le souhaitant de renforcer son contrat de ville par la prise en compte de ses enjeux locaux spécifiques et par l'intégration des annonces gouvernementales pour les quartiers prioritaires de la ville en matière de rénovation urbaine, de sécurité et de justice, d'éducation, d'emploi et de lien social.

Ainsi, conscients de l'importance de l'enjeu de cohésion sociale au niveau de l'agglomération quimpéroise, l'Agglomération, l'Etat, la Ville, le Département du Finistère et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, soutenus

par tous les partenaires associés localement à la politique de la ville, s'impliquent dans cette nouvelle contractualisation portant les objectifs du contrat de ville jusqu'en 2022. Le partenariat dans la politique de la ville, historique et fort associant l'Etat, la Communauté d'Agglomération, la ville de Quimper, le Conseil Départemental, la Région, la Caisse d'Allocations Familiales(CAF), l'OPAC de Cornouaille et la Caisse des Dépôts offrent une perspective d'intervention commune renforcée sur le territoire, s'appuyant sur les domaines de compétences et capacités d'intervention de chacun.

Les trois piliers du contrat de ville de 2015 sont repris et leurs objectifs ont été actualisés :

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement économique et l'emploi.

Les enjeux transversaux déterminés initialement complètent l'actualisation de ce contrat :

- L'égalité femme/homme ;
- La jeunesse ;
- L'observation des discriminations

I. Présentation du territoire

Depuis 2001, dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 puis à travers le CUCS jusqu'en 2014, les partenaires de la politique de la ville se sont associés pour construire et disposer d'un observatoire social et urbain. Le développement et l'actualisation annuelle de cet outil permettent de disposer de données fines et renouvelées. Cet outil s'appuie sur le principe de l'analyse partagée qui permet de croiser les données chiffrées avec le point de vue et la connaissance des acteurs du territoire (professionnels, habitants,...).

L'élaboration du protocole d'engagements réciproques s'est appuyée sur le dernier diagnostic de l'observatoire social et urbain de décembre 2018.

1.1 L'agglomération.

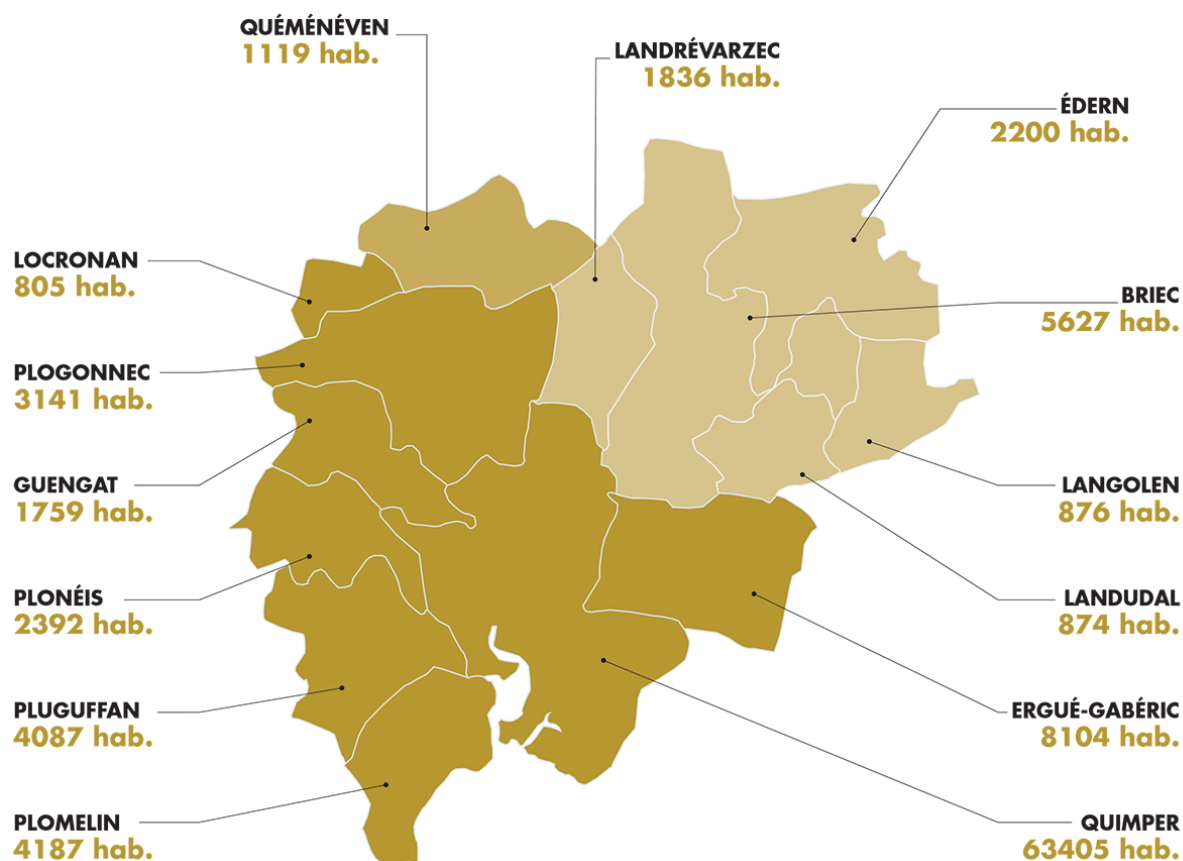
Le 1er janvier 2017, Quimper Communauté et la communauté de communes du Pays Glazik disparaissent pour laisser la place à **Quimper Bretagne Occidentale**, nouvelle communauté d'agglomération regroupant 14 communes et comptant 100 000 habitants. Une fusion dictée par la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale pour la République).

L'un des volets de la loi NOTRe concerne en effet les périmètres des communautés. Elle fixe à 15 000 habitants le seuil démographique pour la constitution d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Dans ces conditions, le Pays Glazik, dont la population s'élève à près de 11 300 habitants (population municipale 2013) était obligé de s'unir à une autre communauté. La force et l'ancienneté des liens entre les populations et

les élus de Quimper Bretagne Occidentale et du Pays Glazik ont conduit à cette solution logique et naturelle.

Dans le même temps, la commune de Quéménéven, jusqu'alors intégrée à la communauté de communes de Châteaulin et du Porzay, a fait le choix de rejoindre Quimper Bretagne Occidentale au 1er janvier 2017.



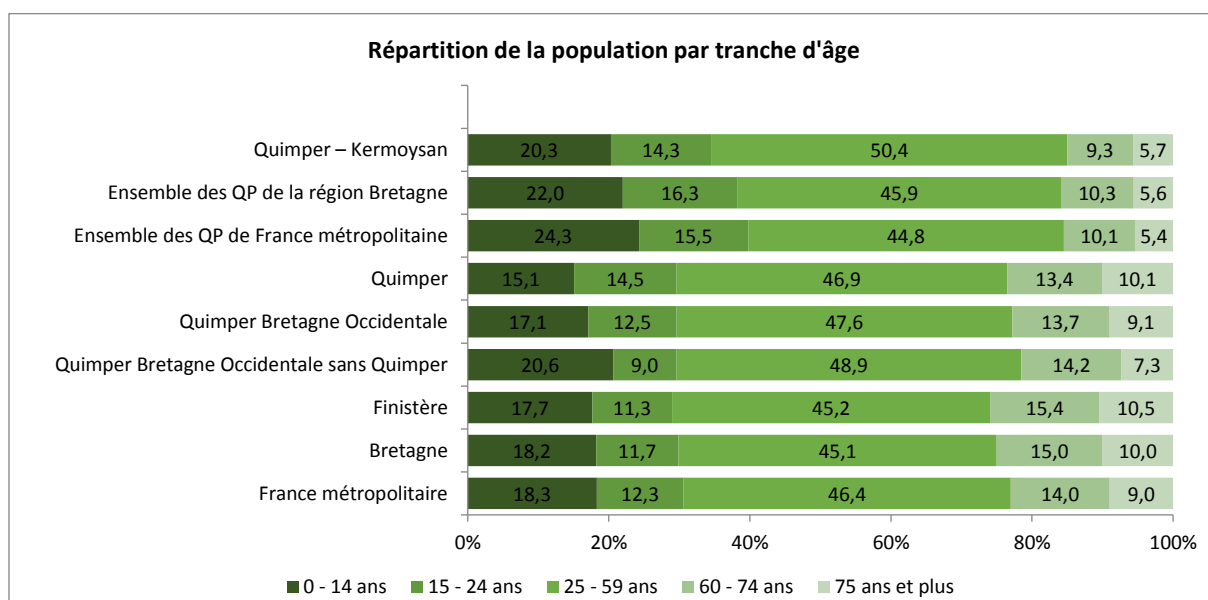
Cette deuxième structure intercommunale la plus peuplée du Finistère est également un pôle urbain majeur du Pays de Cornouaille y compris sur le plan économique. Siège de la Préfecture, elle est également celui des principales administrations tel que le Conseil départemental et de nombreux partenaires particulièrement actifs et œuvrant sur le champ du développement avec lesquels elle entretient une relation de proximité.

1.2 Le territoire prioritaire : Kermoisan

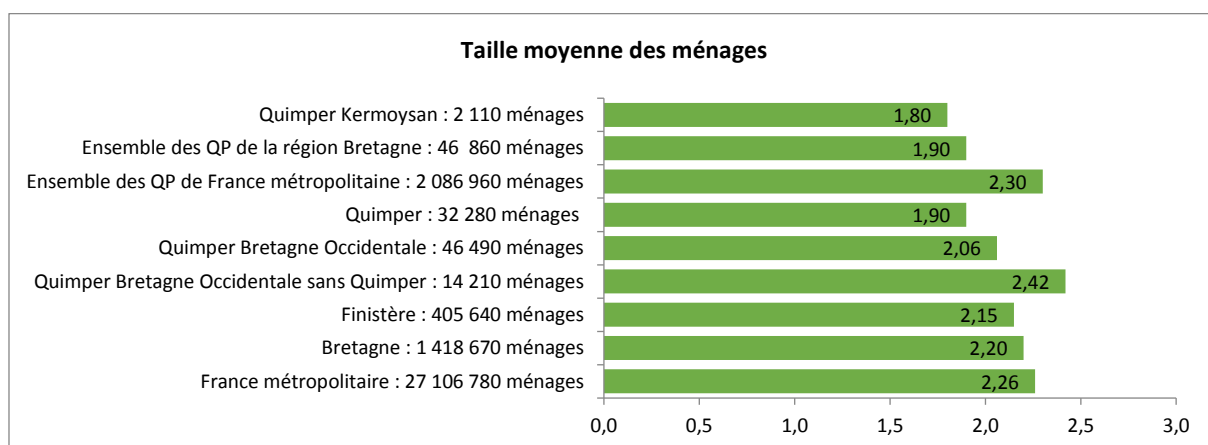
Le quartier de Kermoisan compte 3 792 habitants au dernier recensement de 2013. Il a perdu 417 habitants entre 2011 et 2013.

QPV – contours exacts	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)
Quimper – Kermoysan	1816	47,9	1976	52,1
Ensemble des QP de la région Bretagne	41 760	46,9	47 280	53,1
Ensemble des QP de France métropolitaine	2 299 200	47,9	2 500 800	52,1
Quimper	29 672	46,7	33 860	53,3
Quimper Bretagne Occidentale	47 642	47,7	52 174	52,3
Quimper Bretagne Occidentale sans Quimper	17 970	49,5	18 314	50,5
Finistère	439 137	48,6	464 784	51,4
Bretagne	1 583 540	48,6	1 675 167	51,4
France métropolitaine	30 853 246	48,4	32 811 619	51,6

La tranche des 25-59 ans représente plus de la moitié de la population présente sur le quartier de Kermoysan (50.4%), contre 46.9% pour la ville de Quimper. Cette tranche d'âge est ensuite suivie des 0-14 ans pour 20.3%.



La taille des ménages présents sur le quartier de Kermoysan tend à se réduire. A Kermoysan on compte 1.80 personnes par ménages.



1.3 La démarche d'élaboration du protocole d'engagements réciproques

L'élaboration du protocole d'engagements réciproques s'est organisée en 3 phases :

- ✓ L'information via 3 groupes de travail thématiques par pilier du contrat de ville (mai 2019) qui ont ainsi permis l'échange d'information avec les acteurs locaux.
- ✓ La mobilisation via des groupes de travail avec les signataires du Contrat de ville 2015-2020, l'analyse et le bilan des actions menées par pilier et le recensement des futures priorités.
- ✓ La validation via le Comité de pilotage du 28 juin 2019 pour une remise du protocole au cours de l'été 2019.

L'écriture de ce protocole répond à l'ambition gouvernementale « d'équité territoriale » ordonnée en 3 enjeux majeurs :

- ✓ Garantir les mêmes droits aux habitants
- ✓ Favoriser l'émancipation
- ✓ Faire République

Par ailleurs, l'ensemble des actions menées pour construire le protocole d'engagements réciproques a tenu compte des recommandations du Préfet du Finistère transmis pour le quartier prioritaire de Kermoyan à savoir :

- ✓ La sécurité et la prévention de la délinquance
- ✓ Le logement et le cadre de vie
- ✓ Le renforcement du lien social
- ✓ L'éducation et la petite enfance
- ✓ L'emploi et l'insertion professionnelle des habitants.

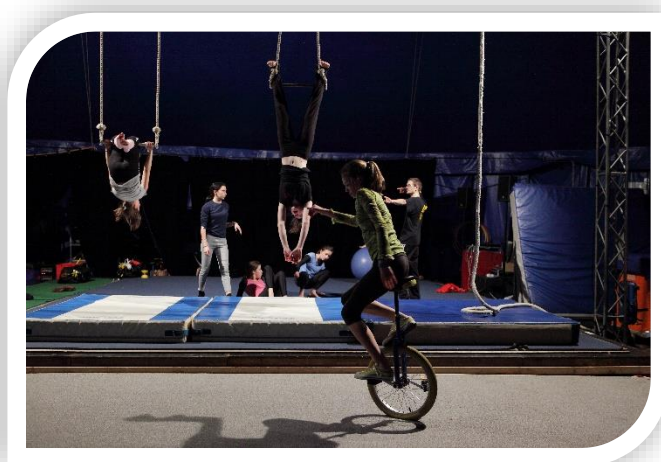
II. Les objectifs du protocole d'engagements réciproques par pilier

Au regard de la situation sociale du quartier qui en fait un territoire retenu dans les priorités de l'Etat, les objectifs sont à la fois d'ordre social et de poursuite de la transformation urbaine du quartier dans le prolongement de l'ANRU 1.

Les enjeux consistent à renforcer la cohésion sociale en atténuant la pauvreté, en soutenant la formation initiale et continue, en contribuant à l'emploi, et en améliorant le vivre ensemble. Il convient également de poursuivre la rénovation urbaine pour développer la mixité sociale et d'activité sur le quartier permettant de renforcer l'image et la dynamique du territoire dans l'agglomération.

2.1 Pilier 1 : La cohésion sociale

L'évolution du quartier est importante. Plusieurs facteurs expliquent cette transformation. En effet elle est due pour une part à l'action volontariste des partenaires dans la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine (amélioration de la forme urbaine, diminution du nombre de logements, démolition de 362 logements et reconstruction d'une centaine de logements). La baisse de la population est significative : elle trouve son origine dans cette diminution du nombre de logement et dans la dynamique démographique générale de la baisse de la taille des ménages. Au-delà de cet effet de nombre, le quartier concentre des situations de pauvreté et d'isolement qui nécessitent une attention particulière au domaine de la cohésion sociale.

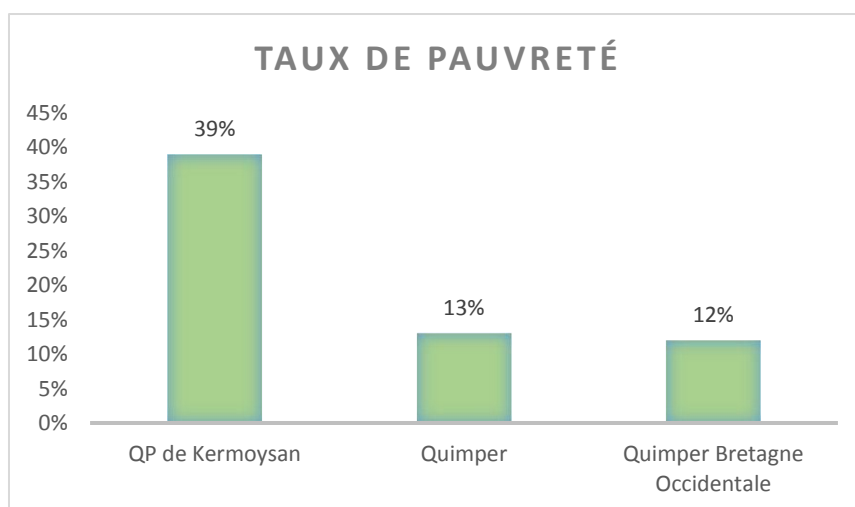


2.1.1 L'accès aux droits.

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
- Développer l'accès aux droits par la présence des institutions - Prévenir la fracture numérique - Poursuivre l'apprentissage de la langue française	- Développer l'accès aux droits par une attention renforcée sur cette problématique s'agissant notamment de : -la mobilisation de partenariats institutionnels - soutien et la mise en œuvre d'actions innovantes permettant de répondre aux nouveaux enjeux repérés notamment ceux la fracture numérique et de l'illectronisme - dans une démarche de veille et de réponse à apporter contre les vecteurs favorisant le non recours aux droits. - Lutter contre le non recours aux droits, notamment par une meilleure connaissance des dispositifs existants (label MSAP, adultes relais...) - Toucher les personnes « invisibles », proposer des actions innovantes permettant « d'aller vers » les habitants du quartier en partant de leurs besoins - Prévenir la fracture numérique en lien avec l'accès aux droits

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

- ✎ Avec un niveau de vie médian de 1 130€ par mois dans le quartier, l'écart atteint 540€ avec celui de l'ensemble de Quimper.
- ✎ Avec un niveau de vie plus faible, le taux de pauvreté relevé sur le quartier est logiquement plus important qu'à l'échelle de la commune. Ainsi, 39% de la population du quartier vit sous le seuil de pauvreté national, soit environ 1 480 personnes.



- ✎ Par ailleurs 25% des ménages du quartier sont couverts par les minima sociaux en 2015, soit 520 ménages. La proportion est ainsi supérieure de 13 points à la moyenne communale.
- ✎ La moitié de ces allocataires sont bénéficiaires du RSA socle (54% soit 280 ménages).
- ✎ Du fait du niveau de vie relativement faible de la population du quartier, la dépendance aux prestations reste très importante. Ainsi, 43% des allocataires de la CAF ont des revenus dépendant pour moitié de ces prestations (soit 550 ménages) et 27% ont des revenus dépendant totalement des prestations (340 ménages), contre respectivement 28 % et 17 % en moyenne pour Quimper.

Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- Proposer des séminaires thématiques aux opérateurs du quartier en présence du conseil citoyen afin de faciliter les complémentarités sur des sujets communs.
- Définir le concept de « personnes invisibles » : personne en difficulté sociale et financière, que les institutions et les associations ne parviennent pas à accompagner du fait de leur isolement.
- Mobiliser les signataires du Contrat de ville et les institutions représentées par la Maison des Services Aux Publics (MSAP) afin de faire connaître l'offre de service disponible aux habitants du quartier,
- Encourager les partenaires du Contrat de ville à utiliser la salle informatique équipée présente au sein de la Maison des Services Publics (MSP) pour la mise en œuvre d'ateliers visant à rompre la facture numérique.

2.1.2 Education – Petite Enfance

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Maintenir le niveau de service • Accompagner la parentalité • Faire connaître les modes de garde • Favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles • Réfléchir à la prise en charge des enfants de 2-4ans	• Faciliter la compréhension des habitants par la création d'outils à disposition des familles • Faciliter l'interconnaissance avec les familles • Optimiser les places disponibles aux besoins de garde des habitants. • Prévenir les situations de difficultés par une coordination renforcée des acteurs socio-éducatifs. • Poursuite des engagements du contrat de ville 2015.

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs tels que :

- ✎ 20,3% de la population a moins de 14 ans

Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- Mobiliser les acteurs au sein d'instances visant à apporter une réponse rapide aux problématiques repérées sur le quartier.
- Comment améliorer les liens avec les familles concernées par la scolarisation de leurs enfants dès 3 ans, ceci nécessitera un travail de grande proximité.

2.1.3 Education – Enfance

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Maintenir le niveau de service • Accompagner la parentalité • Faire connaître les modes de garde • Favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles • Réfléchir à la prise en charge des enfants de 2-4ans	• Faciliter la compréhension des habitants par la création d'outils à disposition des familles • Faciliter l'interconnaissance avec les familles • Optimiser les places disponibles aux besoins de garde des habitants. • Prévenir les situations de difficultés par une coordination renforcée des acteurs socio-éducatifs. • Poursuite des engagements du contrat de ville 2015.

Ainsi, il est proposé une action opérationnelle à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

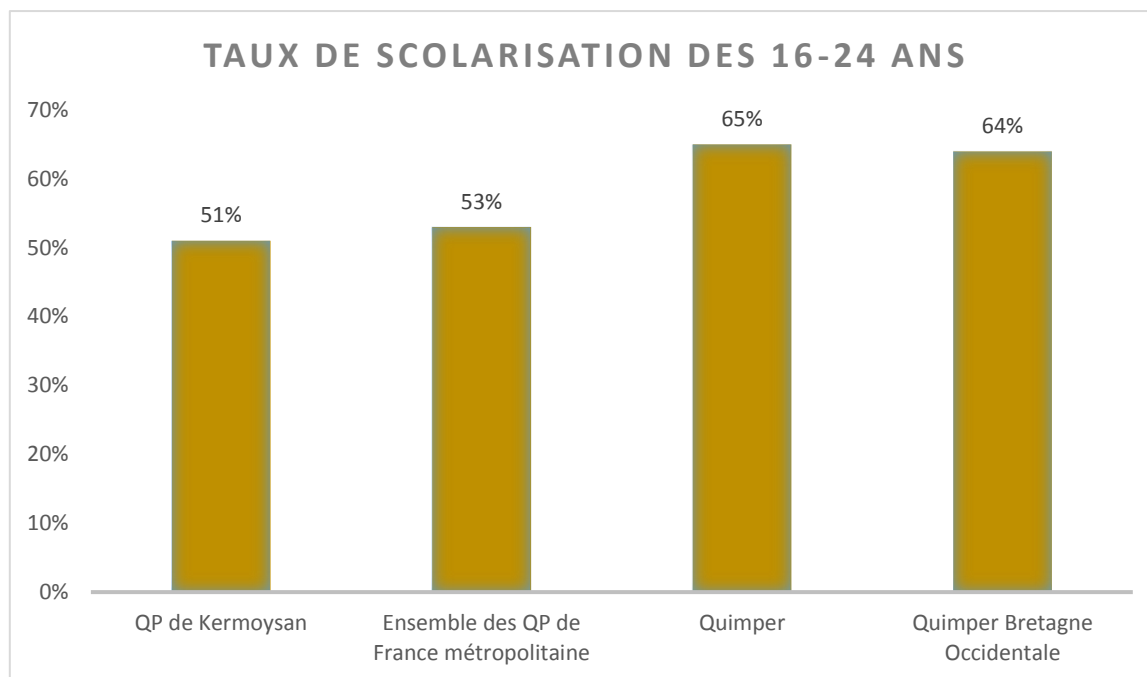
- Favoriser l'intégration des enfants repérés par les partenaires socio-éducatifs au sein de l'ALSH sportif.

2.1.4 Education – Jeunesse

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Renforcer la coordination des acteurs sur le quartier • Prévenir le décrochage scolaire • Assurer la poursuite des études • Favoriser l'autonomie • Favoriser la mobilité • Assurer la prise en charge des jeunes fragilisés	• Renforcer l'objectif de coopération partenariale • Développer la plateforme « Stages 3eme » • Travailler des supports innovants sur la question de la jeunesse • Poursuite des objectifs du contrat de ville 2015-2020

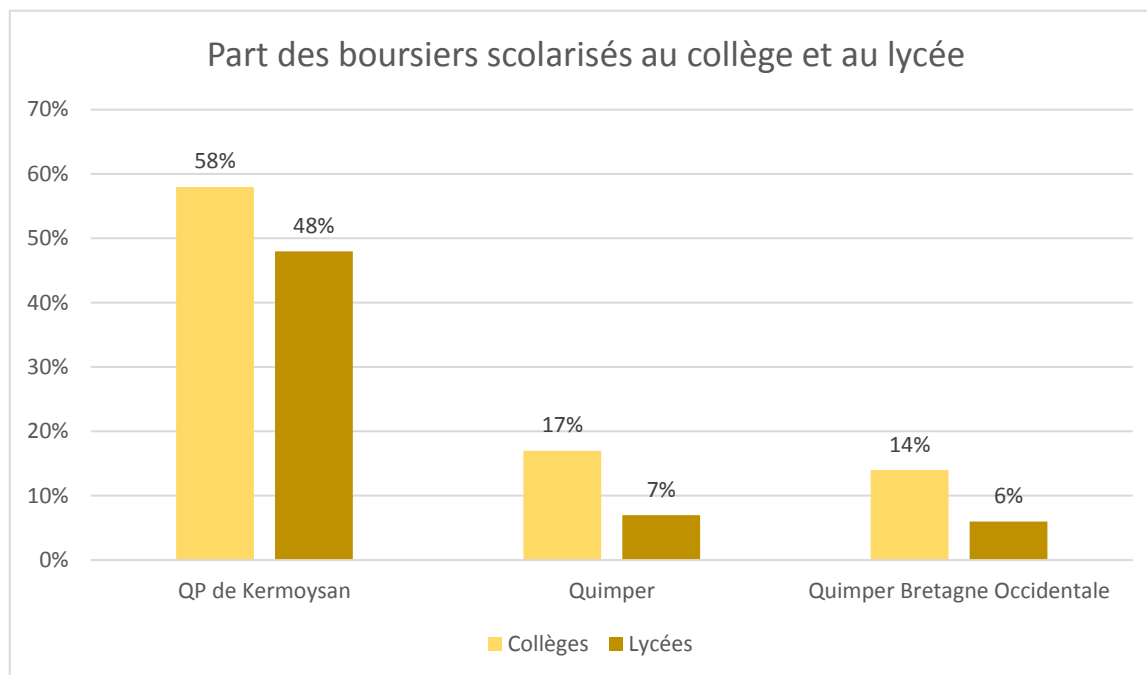
L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

- ↳ Sur le quartier, le taux de scolarisation des 16-24 ans atteint 51%, valeur proche de celle de l'ensemble des quartiers prioritaires de la France métropolitaine (53%), mais éloignée de 14 points de celle de Quimper.



- ↳ 185 collégiens sont scolarisés dans le quartier prioritaire de Kermoyan en 2015, 78% le sont dans un collège faisant partie de réseau d'éducation prioritaire. A l'échelle de la commune, cette part est de 14%. Les filles représentent 46% des collégiens, soit 4 points de moins que sur Quimper.

- ↳ 58% des collégiens et 48% des lycéens du quartier inscrits dans un établissement public sont boursiers. Ces proportions sont bien plus élevées qu'à l'échelle de Quimper : 17% et 7%.



Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

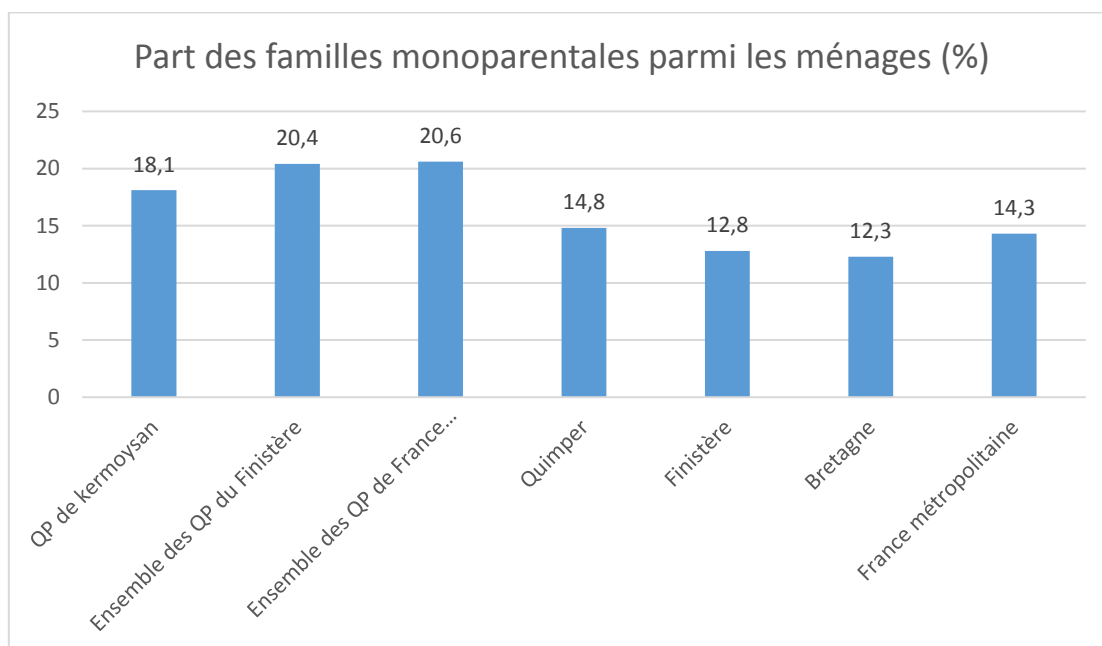
- Promouvoir le dispositif « service civique » afin d'apporter une réponse à la question des jeunes adultes sans poursuite d'étude. Il pourra également s'agir d'un accompagnement à la réduction de la fracture numérique.
- Valoriser les jeunes s'impliquant dans des expériences nouvelles sur le quartier. Exemple : Mini entreprise du Collège Max Jacob.
- Favoriser la connaissance des fonds sociaux dans les établissements scolaires.
- Soutenir le développement de dispositifs existants tels que le « Pass Culture »
- Favoriser l'émergence de dispositifs dédiés aux jeunes décrocheurs (EPIDE, Classes préparatoire...)

2.1.5 Education – Parentalité

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Accompagner les parents dans leur rôle éducatif notamment d'un point de vue interculturel et du point de vue de la sociabilisation • Renforcer les coopérations partenariales	• Point de vigilance sur la notion de parcours entre l'enfance et l'adolescence. • Poursuite des engagements du contrat de ville 2015-2020

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

- ✎ 18,1% des ménages du quartier sont des familles monoparentales, (soit 230 familles monoparentales) contre 14,8% pour Quimper



- ✎ Sur le QP de Kermoyсан 45 jeunes de 18/24 ans ont au moins un enfant à charge

Ainsi, il est proposé une action opérationnelle à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- Mettre en œuvre des actions de prévention afin de soutenir les parents dans leurs problématiques ou questionnements.

2.1.6 Education – Dispositif de réussite éducative

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Accompagner les parents, les enfants et les jeunes dans la construction de parcours personnalisés adaptés à leurs besoins • Renforcer les actions de prévention auprès des familles rencontrant des difficultés éducatives • Assurer une meilleure articulation des différents services et missions existants sur le quartier • Expérimenter de nouvelles démarches et pratiques adaptées aux publics concernés	• Poursuite des engagements du contrat de ville 2015-2020

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

- ↳ 60 enfants en parcours, notamment des enfants de moins de 10 ans
- ↳ Un ensemble d'actions collectives, notamment sur le temps scolaire, ouvertes y compris aux enfants non accompagnés dans le cadre d'un parcours
- ↳ Des groupes réguliers de coordination
- ↳ Un COPIL annuel

Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- Formaliser le fonctionnement du dispositif dans l'esprit de la circulaire de 2016
- Renforcer le suivi et l'évaluation du dispositif
- Développer la gouvernance du dispositif et ses interactions avec les autres politiques publiques

2.1.7 Vieillesse

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
- Aménager l'accessibilité aux logements - Produire des logements adaptés - Renforcer l'offre d'accompagnement et lutter contre l'isolement	Poursuite des engagements du contrat de ville 2015-2020

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

- ↳ 5,4% des ménages du quartier, âgés de 75 ans et plus, ne sont composés que d'une seule personne. 82,1% sont des femmes

	75 ans et plus	
	Ménages d'une seule personne (%)	Femmes seules (%)
QP de Kermoisan	5.4	82.1
Ensemble des QP de la région Bretagne	7.2	86.6
Ensemble des QP de France métropolitaine	6.6	83.1
Quimper	17.1	86
Quimper Bretagne Occidentale	18.4	83.3
Quimper Bretagne Occidentale sans Quimper	24.2	75.4
Finistère	25	82.2
Bretagne	24.9	81.6
France métropolitaine	23.6	80.2

Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- Favoriser l'ouverture du nouvel EHPAD sur son environnement.
- Intégration des nouveaux locaux de l'ARPAQ sur le quartier prioritaire.
- Favoriser le développement d'actions à destination de ce public visant plusieurs objectifs tels que la mixité intergénérationnelle ou la lutte contre l'isolement
- Promouvoir des actions favorisant le maintien de l'autonomie à domicile. L'appel à projet annuel de la Conférence des financeurs de l'Agence Régionale de Santé peut également engager des crédits de droit commun.

2.1.8 Santé

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Conforter et articuler les actions de prévention en santé • Etre attentif à la santé des femmes • Approfondir une démarche de santé globale avec l'ensemble des acteurs concernés du quartier	• Favoriser une meilleure prise en charge de la santé psychique et rompre l'isolement • Faciliter l'accès aux soins aux personnes qui en sont les plus éloignés • Conforter et articuler les actions de prévention en santé • Etre attentif à la santé des femmes

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

- ✎ 830 personnes bénéficient de la CMU-C dans le quartier, soit environ 26 % de la population. Le taux de couverture est le plus important parmi les populations jeunes (moins de 18 ans : 47% bénéficient de la CMU-C dans le quartier de Kermoysan
- ✎ Sur le QP de Kermoysan, parmi la population considérée à risque 3,6% est âgée de moins de 3 ans et 12,6% a 65 ans et plus (contre 2,9% et 19% à Quimper

	Population considérée les plus à risque			
	Moins de 3 ans		65 ans et +	
	Effectifs	%	Effectifs	%
QP de Kermoysan	136	3.6	470	12.6
Quimper hors QP de Kermoysan	1678	2.8	11 607	19.4
Quimper	1814	2.9	12 077	19
Quimper Bretagne Occidentale	3168	3.2	18 467	18.4
Quimper Bretagne Occidentale sans Quimper	1355	3.7	6390	17.3
Finistère	27 217	3	193 782	21.3
Bretagne	105 587	3.2	679 974	20.6
France Métropolitaine	2 225 525	3.5	12 073 092	18.8

Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

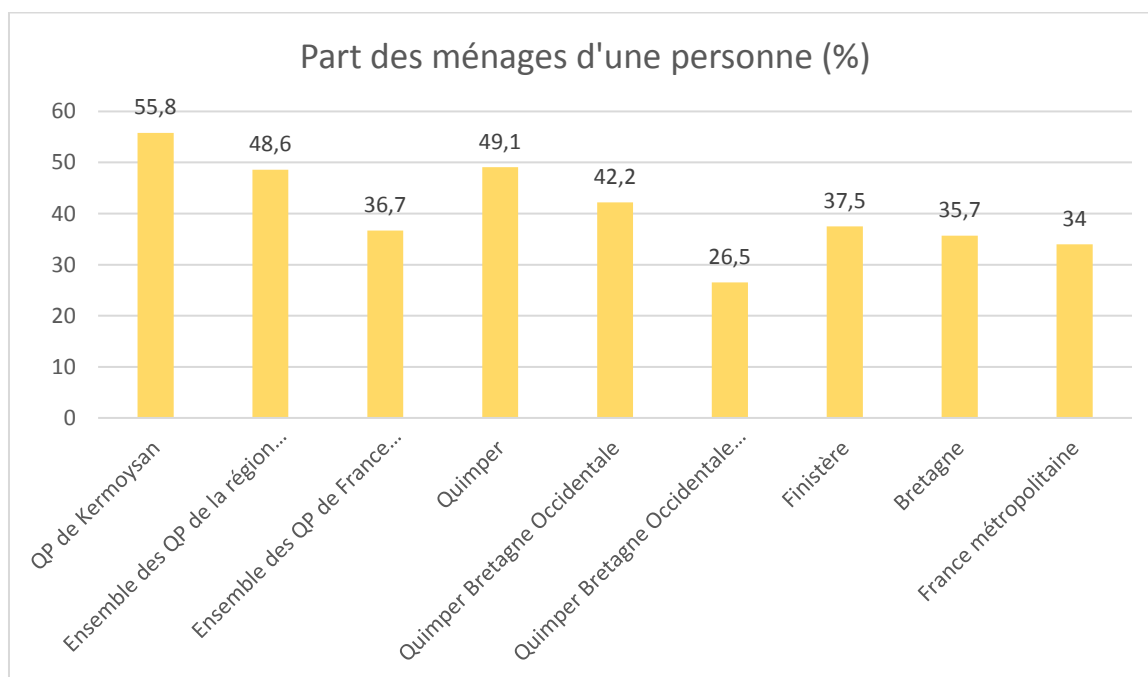
- Approfondir une démarche de santé globale avec l'ensemble des acteurs concernés du quartier avec une attention particulière concernant la problématique de la santé psychique identifiée par les différents acteurs.
- S'engager dans le plan d'actions déterminé dans le projet départemental en santé mentale piloté par l'Agence Régionale de Santé.
- Engager une communication de l'appel à projet annuel MEDILCA.
- Participer à des actions de prévention des addictions.

2.1.9 Isolement

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Poursuivre l'analyse des besoins • Renforcer et imaginer si nécessaire des réponses à cet isolement • Conforter des temps forts du quartier comme moyens d'inclusion des habitants dans la vie du territoire	• Développer une approche d'aller vers les plus les plus isolés par les différents leviers à disposition (actions spécifiques, adultes relais...) • Adapter les pratiques professionnelles développer des approches de médiation vers les habitants isolés • Poursuite des engagements du contrat de ville 2015-2020

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

- ↳ 55,8% des ménages du QP ne sont composés que d'une seule personne



Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- La fonction d'adulte relais pourrait être sollicitée afin de prévenir le risque d'isolement.
- Favoriser le concept « d'aller vers » par des thématiques généralistes telles que la mobilité ou le logement

2.1.10 Sport et culture

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Poursuivre les actions menées par « sport dans les quartiers » • Investir de nouveaux espaces de proximité tel que le city stade • Parvenir à créer de nouvelles mises en réseaux • Développer la mixité dans le sport • Favoriser l'autonomie des personnes dans l'accès aux outils de connaissance, d'actions culturelles et de loisirs • Conforter la mise en réseau des acteurs	• Faire découvrir les valeurs du sport aux enfants et les accompagner dans cette découverte (ALSH Sportif) • Poursuite des engagements du contrat de ville 2015-2020.

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

- ✎ 33 500€ attribués au financement de la classe CHAM par le contrat de ville depuis 2016. 91 collégiens ont pu en bénéficier.
- ✎ 396 licenciés sportifs soit 10,4% de la population totale dont 90 femmes (4,6%).

QPV – contours exacts	Nombre d'équipements sportifs
QP de Kermoyan	5
Quimper	113
Quimper Bretagne Occidentale	231
Quimper Bretagne Occidentale (hors Quimper)	118
Finistère	2 675
Bretagne	9 056
France métropolitaine	152 681

Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- Création d'un city-stade sur le QPV de Kermoyan dont la livraison est prévue en décembre 2019.
- Soutenir l'inclusion des jeunes du quartier dans le programme « Chantiers olympiques ».
- Développer des actions en lien avec le sport comme outil d'intégration sociale et de lutte contre les discriminations. Cf circulaire n°DS/DIR/2019/108 du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville

- Apporter une vigilance particulière sur l'égalité femme-homme, fille-garçon dans les projets.
- Soutenir le développement des Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS)
- Soutenir le développement de dispositifs existants tels que le « Pass Culture »

2.1.11 Vie associative

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Soutenir la démarche associative • Accompagner les associations dans leurs problématiques • Poursuivre l'implication des associations dans la politique de la ville	• Poursuite des engagements du contrat de ville 2015-2020

2.1.12 Prévention de la délinquance

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Renforcer la coopération • Maintenir le dispositif nocturne de l'OPAC • Poursuivre la fonction de veille	• Intégrer des acteurs comme les syndicats de copropriétés pour contribuer à la démarche de tranquillité publique • Renforcer la démarche de diagnostic de quartier • Maintenir la démarche de veille et permettre une réactivité et une complémentarité des acteurs concernés. • Optimiser les liens avec le CLSPD • Application de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permettant à l'OPAC de développer des actions de prévention de la tranquillité publique

Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- Actualiser la charte de Gestion Urbaine de Proximité.
- Déployer un dispositif de vidéo-protection aux abords du centre commercial pour le mois de septembre 2019.
- Aménager les abords du centre commercial de Kermoysan afin de prévenir les actes de délinquance.

2.2 Pilier 2 : Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Il s'agit de poursuivre le scénario établi en 2015 en cohérence avec les opérations engagées depuis 1999, visant à l'amélioration du cadre de vie, la valorisation de l'image du quartier et une offre de service adaptée aux attentes des habitants.

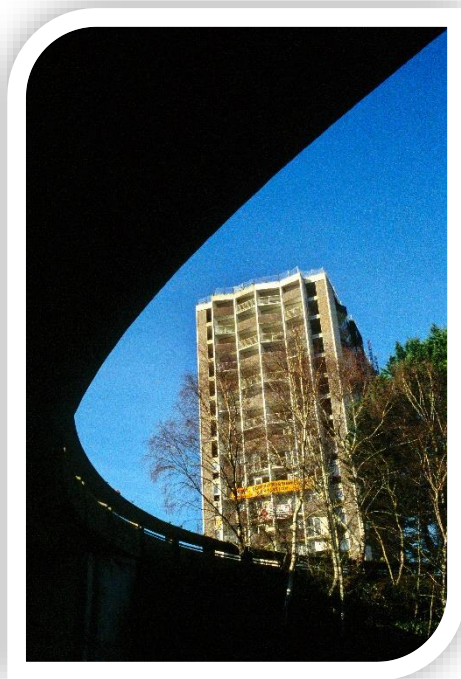


2.2.1 Poursuivre et achever l'ANRU I

Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Poursuivre et achever l'ANRU I • Développer le programme neuf sur le quartier • Poursuivre la gestion urbaine sur le quartier	La convention relative au NPNRU est en cours de rédaction pour le quartier de Kermoyan. Au titre de cette convention, sont prévues les actions suivantes: • Démolition des 132 logements locatifs sociaux rue de Vendée (réalisée) avec la construction d'un EHPAD sur le site. • Reconstitution des 132 logements démolis rue de Vendée sur la ville de Quimper hors QPV • Démolition de 105 logement locatifs sociaux rue Paul BOROSI Hors financement, sont également prévus: • Aménagement de la 2^{ème} tranche du Boulevard de France afin de favoriser la liaison entre les quartiers et les déplacements doux • Construction d'un city-stade sur Kermoyan pour le développement de la pratique sportive au cœur du quartier Un travail important a été effectué par l'OPAC et Actife pour la détermination d'heures d'insertion dans le cadre des opérations financées par l'ANRU, une attention particulière sera apportée sur l'implication des femmes • Poursuivre la gestion urbaine sur le quartier par la révision de l'actuelle charte GUP • Appliquer les principes de la Conférence Intercommunale d'Attribution afin de favoriser la mixité sociale

A l'issue des opérations successives de renouvellement urbain, le quartier aura gagné sur le plan de la mixité sociale et urbaine, en diversité de l'offre en logement, en qualité des services proposés sur le quartier et en image (équipement et immeubles de logements renvoyant une image actuelle et soignée)

Au regard de la situation initiale, Kermoyan sera devenu un quartier « au même niveau que les autres quartiers de la ville », bénéficiant en outre d'un rayonnement extra-quartier important. Cette force permettra de compenser les fragilités qui demeurent au sein d'un quartier marqué par un taux de pauvreté particulièrement élevé. En outre, la vigilance par rapport aux risque d'isolement des personnes restera une priorité.



En 2015, le Contrat de ville avait priorisé 4 axes d'intervention en matière de développement économique et d'emploi :

- Favoriser le développement de l'activité économique dans le quartier
- Faciliter l'accès au service de l'emploi pour les publics
- Garantir une mobilisation des politiques de l'emploi en faveur des publics
- Permettre l'élévation du niveau de qualification et de formation.

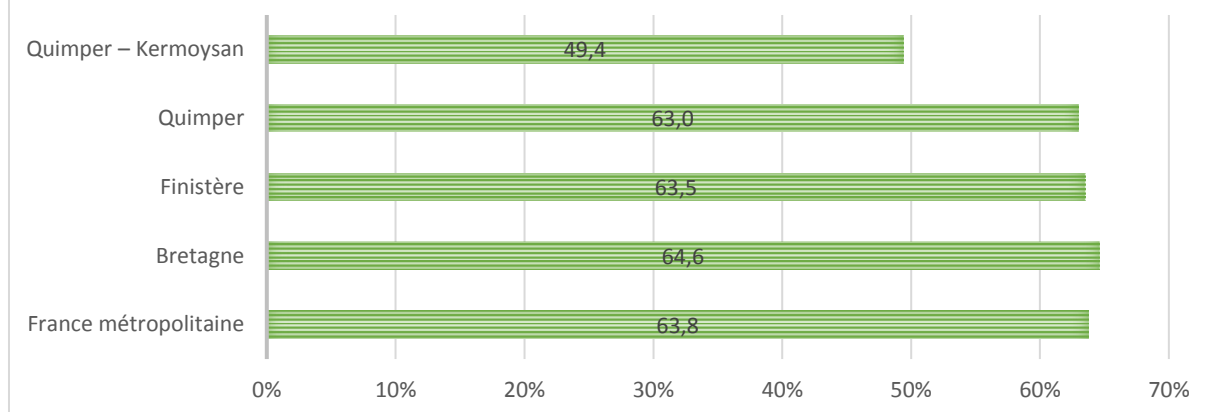
Auparavant le contrat urbain de cohésion sociale a amené une attention particulière à la situation de l'emploi et de l'insertion sur le quartier de Kermoysan. Des moyens spécifiques ont notamment été alloués à la Mission Locale du Pays de Cornouaille, à l'association ACTIFE et au CIDFF afin de renforcer leur action en direction des habitant(e)s du quartier. Dans le domaine économique, l'intervention de la politique de la ville s'est principalement concentrée autour du projet ANRU de transformation et de renforcement de l'attractivité au cœur du quartier.

Au delà des réalisations et interventions mises en œuvre ces dernières années la situation du quartier nécessite la poursuite d'une démarche volontariste des différents partenaires dans le domaine de l'économie et de l'emploi.

L'analyse des engagements 2015 et la mise en avant des objectifs du protocole d'engagements réciproques reposent sur plusieurs indicateurs :

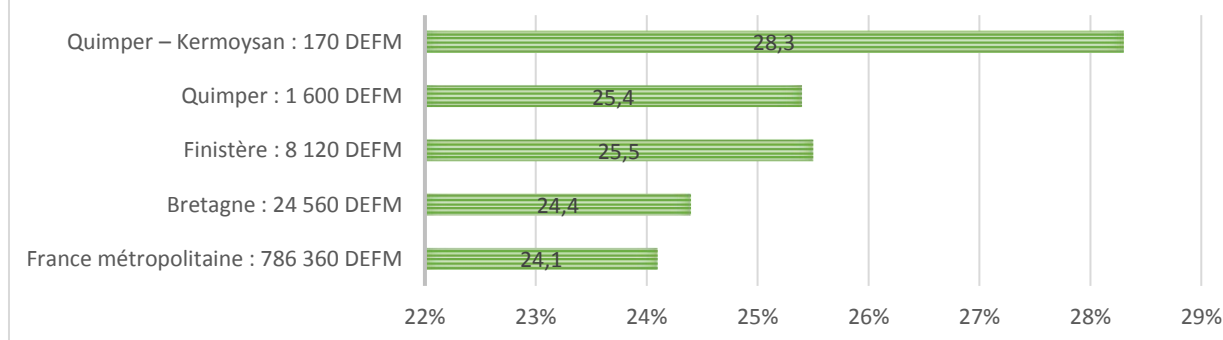
- ↳ Le taux d'emploi des 15-64 ans est plus élevé sur le quartier que sur l'ensemble des QP métropolitains (49% contre 47%) mais inférieur à la moyenne communale qui atteint 63%. Le taux d'emploi féminin est plus faible que celui des hommes : 44% (contre 60% sur la commune). A ce faible taux d'emploi se cumule une forte précarité dans l'emploi puisque 23 % des salariés sont en contrat dit précaires.

LE TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



- ↳ 600 demandeurs d'emploi des catégories ABC résident dans le quartier, 53% sont des hommes. 28% de ces demandeurs est au chômage depuis deux ans ou plus.

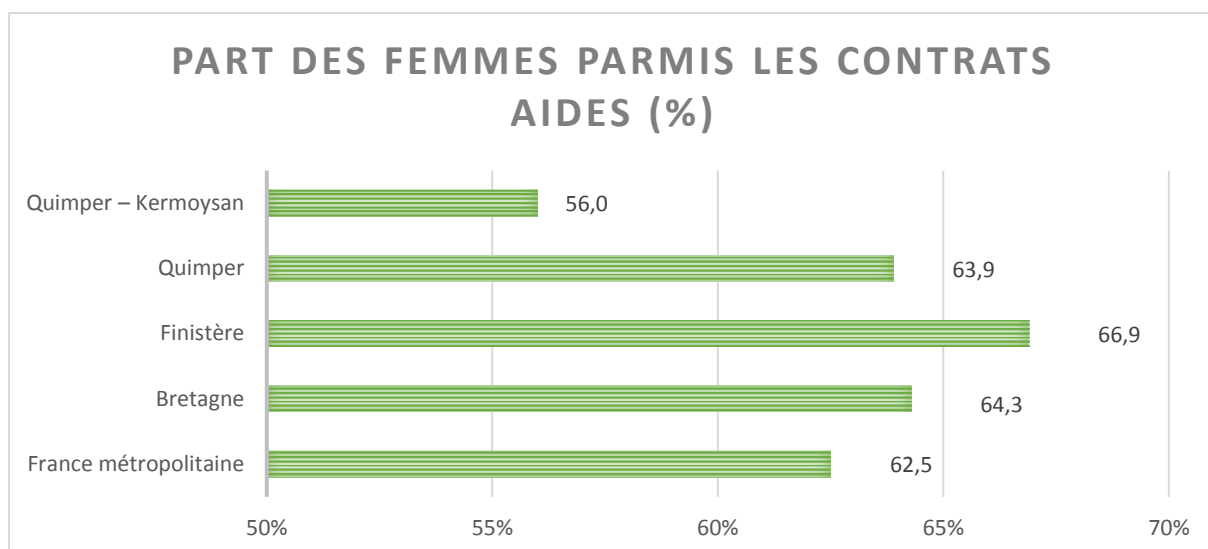
PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE (2 ANS OU PLUS) (%)



- ↳ Près de 60% des demandeurs d'emploi sont âgés de 26 à 49 ans. Dans le quartier de Kermoisan, la part des demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans atteint 15%, celle des 50 ans et plus est de 24%.

- ↳ En 2016, 50 contrats aidés ont été mis en place dans le quartier de Kermoisan, dont 28 % d'emploi d'avenir.

QPV – Contours exacts	Nb de contrats aidés				
	Total	Dont contrats uniques D'insertion		Dont emplois d'avenir	
		Nb	%	Nb	%
Quimper – Kermoisan	50	36	72,0	14	28,0
Quimper	454	391	86,1	63	13,9
Finistère	1 536	1 274	82,9	262	17,1
Bretagne	4 110	3 402	82,8	708	17,2
France métropolitaine	180 933	146 105	80,8	30 954	17,1



Ainsi, il est proposé plusieurs actions opérationnelles à concevoir par les opérateurs du quartier d'ici 2022 :

- ❖ Mobilisation du droit commun :
 - Développer la communication sur l'offre de service au sein du quartier et plus globalement sur le droit commun (Pacéa, Garantie jeunes, parrainage, PEC, alternance, formation, clauses d'insertion...)
 - Créer un « guide » à destination des partenaires qui sont en lien direct avec les publics (PIMMS, MPT, prévention spécialisée, CDAS....) permettant, par une meilleure connaissance de l'offre de services, une orientation appropriée
 - Présenter régulièrement entre partenaires les dispositifs nouveaux de droit commun (Pôle Emploi, Mission locale, Conseil Régional de Bretagne...)
 - Mobiliser et accompagner la montée en compétences dans le cadre de l'ANRU
 - Quantifier le besoin « Français Langues Etrangères » et proposer une offre en conséquence
 - L'ouverture de l'EHPAD en 2021 permettra de maintenir une activité économique sur le quartier
- ❖ Mobilisation des partenaires:
 - Favoriser le « aller-vers » les habitants
 - Réponse collective aux appel à projets (ex : « Repérage des Invisibles...)
 - Développer un partenariat avec la Banque des Territoires (création d'entreprises) en associant les services de développement économique
 - Solliciter l'association des commerçants, les entreprises, associations employeuses du territoire pour connaître leurs besoins (accompagnement développement, RH, recrutements...)
 - Créer un espace de travail partagé en réponse aux besoins identifiés
- ❖ Club 10 000 entreprises:
 - Associer CREPI, Produit en Bretagne, MEDEF...et autres entreprises suite à l'engagement « Charte 100 entreprises »
 - Développer une plate-forme « stage 3ème »
- ❖ Immersion précoce vers l'emploi
 - Développer les relations avec les entreprises, favoriser la connaissance des besoins en main d'œuvre, l'offre « métiers » et « secteurs »...

2.4 Le Conseil citoyen

Le conseil citoyen a été créé en 2015 dans le cadre des nouveaux contrats de ville. Il est composé d'un collège « habitants » et d'un collège « associations et acteurs du territoire ».

Depuis 2015, certaines actions ont pu être menées par le Conseil citoyen telles que la réalisation d'une plaquette de présentation du Conseil en partenariat avec une classe d'art plastique du collège Max Jacob ou l'organisation d'une réunion publique d'information sur le Conseil Citoyen.

En juin 2017, le Contrat de ville propose une formation avec le Collège Coopératif de Bretagne afin de remobiliser les acteurs et clarifier les missions. Le Conseil Citoyen a un rôle de co-décisionnaire dans les instances du Contrat de ville et participe aux comités technique et comités de pilotage tout en :

- Favorisant la citoyenneté des habitants
- Garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville
- Aidant la prise de décision

Cette formation a permis de créer une cohésion ainsi qu'une dynamique de groupe avec une base commune de compréhension.

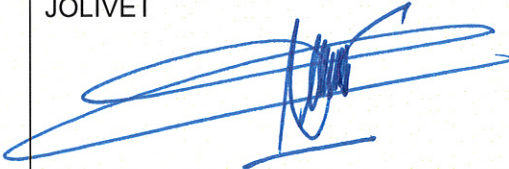
Engagements du contrat de ville 2015-2020	Objectifs du protocole d'engagements réciproques 2022
• Création du Conseil Citoyen regroupant une part d'habitant du quartier et des associations et acteurs du territoire • Arrêté préfectoral n°2016049-0002 du 18 février 2016 place le PIMM'S en tant que porteur juridique et technique.	• Remobilisation des habitants par les participants de la formation • Renforcer l'accompagnement du Conseil Citoyen par un service civique

Aujourd'hui, la remobilisation des habitants au sein de cette instance s'avère nécessaire. Il sera essentiel de renforcer l'accompagnement du Conseil Citoyen. Il est ainsi proposé le recrutement d'un service civique sur ce point précis. Il serait rattaché au service « politique de la ville » de Quimper Bretagne Occidentale. Ses missions porteront sur :

- La gestion administrative de l'instance
- L'adhésion des habitants au Conseil Citoyen
- Le développement d'une dynamique de groupe
- L'accompagnement des membres du Conseil Citoyen dans l'étude des dossiers du contrat de ville et la préparation des différentes instances.

Les signataires du Protocole d'engagements réciproques

Fait en Exemplaire, à Quimper le

Pour Quimper Bretagne Occidentale Représentée par son Président, Ludovic JOLIVET 	Pour l'Etat Représenté par le Préfet du Finistère, Pascal LELARGE
La ville de Quimper Représentée par son maire, Ludovic JOLIVET 	La Région Bretagne Représentée par son Président, Loïc CHESNAIS-GIRARD
Le Département du Finistère Représenté par sa Présidente, Nathalie SARRABEZOLLES	La Caisse d'Allocation Familiale Représentée par sa Présidente, Martine STEPHAN
L'OPAC de Quimper Cornouaille Représenté par sa Présidente, Marie-Christine COUSTANS	La Caisse des dépôts et consignations Représentée par le directeur régional Bretagne, Gil VAUQUELIN
L'Agence Régionale de Santé Représentée par son Directeur,	Le Procureur de la République M.Thierry LESCOUARC'H
L'académie de Rennes Représenté par le recteur	

Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le 10 DEC. 2019

Pour l'Etat

Représenté par le Préfet du Finistère, Pascal LELARGE

LL

Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le... 16 mars 2020 ,

La Région Bretagne

Représentée par son Président, Loïg CHESNAIS-GIRARD



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le 19/06/2020

Pour Le Département du Finistère

Représenté par sa présidente, Nathalie SARRABEZOLLES



Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le 23/01/2020

La Caisse d'Allocation Familiale

Représentée par sa Présidente, Martine STEPHAN



P. PLESSIS-MIOSSEC
Directrice



Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le.....7 janvier.....2020

L'OPAC de Quimper Cornouaille

Représenté par sa Présidente, Marie-Christine COUSTANS



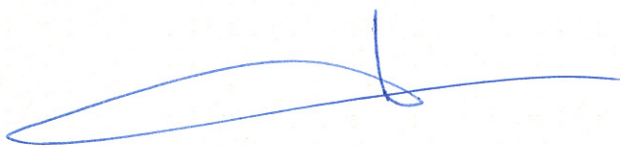
A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the logo and extending across the signature line.

Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le.....3 mars.....2020

La Caisse des Dépôts et Consignations

Représentée par le directeur régional de Bretagne, Gil VAUQUELIN



Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le.....**27 DEC. 2019**

L'Agence Régionale de Santé

Représentée par son directeur,

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Bretagne

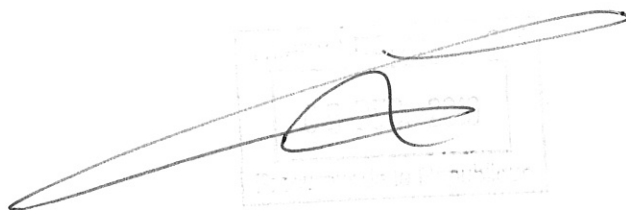
Stéphane MULLIEZ

Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le.....5 décembre 2019

Le Procureur de la République

Monsieur Thierry LESCOUARC'H

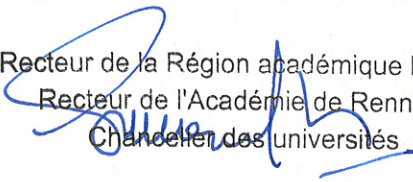
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal stroke and a loop, is written over a faint, rectangular official stamp. The stamp contains some illegible text and a date that appears to be '2019'.

Protocole d'engagements réciproques

Fait en 2 exemplaires, à Quimper le 09/12/2019

L'Académie de Rennes

Représentée par le recteur


Le Recteur de la Région académique Bretagne,
Recteur de l'Académie de Rennes,
Chancelier des universités

Emmanuel ETHIS